



**PROGRAMME
D' ACTIONS
2020-2025**

2 rue Francis Jourdain 26 800 Portes Lès Valence
Tél : 04.75.57.80.00



Axe I. Développer l'éco-exemplarité des collectivités et des entreprises

- I.1 Diminuer les consommables dans les services des collectivités
- I.2 Favoriser les achats responsables des collectivités
- I.3 Accompagner l'organisation d'éco-événements
- I.4 Développer le rôle des entreprises au niveau de la prévention et du tri des déchets

Axe II. Éviter la production de déchets verts et encourager la gestion de proximité des biodéchets

- II.1 Développer le compostage domestique (individuel et collectif)
- II.2 Promouvoir le broyage/paillage des déchets verts

Axe III. Lutter contre le gaspillage alimentaire

- III.3 Développer l'usage du gourmet bag
- III.4 Mener des actions de sensibilisation auprès des scolaires

Axe IV. Sensibiliser à l'éco-consommation

- IV.1 Promouvoir les couches lavables
- IV.2 Promouvoir l'utilisation de serviettes de table et lingettes lavables
- IV.3 Relancer une campagne « STOP PUB »
- IV.4 Développer les opérations « foyers témoins »
- IV.5 Mener des opérations publiques de caractérisation des OMR à des fins pédagogiques
- IV.6 Soutenir les projets « consigne » pour emballages

Axe V. Encourager le réemploi

- V.1 Accompagner la création de lieux de réemploi
- V.2 Faire des gardiens de déchèterie des ambassadeurs de la valorisation
- V.3 Réduire les déchets du BTP

PROGRAMME LOCAL DE PREVENTION DES DECHETS SYTRAD et [EPCI]

AXE I. DEVELOPPER L'ECO-EXEMPLARITE DES COLLECTIVITES ET DES ENTREPRISES

I. 1 : Diminuer les consommables dans les services des collectivités

Date d'actualisation de la fiche 12/3/2019

Action en cours

Action projetée en 2022

Action réalisée en 20XX

Produits visés	Papiers bureautiques, cartouches d'encre, papeteries, vaisselles jetables, textiles sanitaires jetables, déchets alimentaires, etc.
Public visé	Les agents de la collectivité et leurs élus
Pilotage de l'action	EPCI
Tonnage concerné en 2020	Non identifié
Potentiel de réduction	24kg/employé/an (cf. données de l'ADEME)

Description de l'action

A travers le PLPDMA, le SYTRAD et ses EPCI membres s'engagent dans des démarches d'éco-exemplarité visant à réduire la quantité de l'ensemble des biens et fournitures utilisés par leurs services.

Ainsi, le SYTRAD travaille autour d'un programme de prévention des déchets en interne depuis début 2019.

Cette réduction des consommables doit être transversale et déployée à tous les services de la collectivité.

Une mobilisation des collectivités et des élus sera réalisée sur l'ensemble du territoire.

Cette action pourra se concrétiser via la mise en œuvre d'une charte et d'un livret sur l'éco-conduite des collectivités.

Objectifs

- ✓ Répondre à la loi pour la croissance verte et la transition énergétique, qui impose aux services de l'État et aux collectivités territoriales une diminution de 30 % de leur consommation de « papier bureautique » avant 2020 ;
- ✓ Montrer l'exemple en matière de réduction des déchets ;
- ✓ Permettre aux agents de s'investir dans une démarche de réduction des déchets (papier bureautique, vaisselle jetable, etc.).

PROGRAMME LOCAL DE PREVENTION DES DECHETS SYTRAD et [EPCI]

Etapes clés de l'action

Etapes	Date de réalisation	Etat
Etat des lieux et identification des gisements des collectivités	1 ^{er} semestre 2020	
Définition d'un plan d'action par EPCI	2 ^{ème} semestre 2020	
Mise en place d'un groupe de travail avec les EPCI autour de la question de l'éco-exemplarité	1 ^{er} semestre 2020	
Création d'outils de communication	1 ^{er} semestre 2020	
Mobilisation des collectivités et des élus autour de la « labellisation » de leurs pratiques	2 ^{ème} semestre 2020	

Partenaires mobilisés

Collectivités territoriales

Les indicateurs d'activités et d'impacts

Indicateur de moyens

Année	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Libellé de l'indicateur	Budget communication					
Objectif						
Résultat						
Libellé de l'indicateur	Budget matériel					
Objectif						
Résultat						

Indicateur de réalisation

Année	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Libellé de l'indicateur	Nombre d'actions réalisées en internes					
Objectif						
Résultat						

Indicateur de participation

Année	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Libellé de l'indicateur	Nombre d'agents sensibilisés					
Objectif						
Résultat						
Libellé de l'indicateur	Nombre de collectivités s'engageant dans la démarche					
Objectif						
Résultat						

**PROGRAMME LOCAL DE PREVENTION DES DECHETS
SYTRAD et [EPCI]**

Indicateur de changement de comportement

Année	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Libellé de l'indicateur	Agents déclarants avoir fait au moins 3 gestes de prévention au travail					
Objectif						
Résultat						
Libellé de l'indicateur	Agents déclarants avoir reproduits des gestes de prévention chez eux					
Objectif						
Résultat						

PROGRAMME LOCAL DE PREVENTION DES DECHETS SYTRAD et [EPCI]

AXE I. DEVELOPPER L'ECO-EXEMPLARITE DES COLLECTIVITES ET DES ENTREPRISES

I.2 : Favoriser les achats responsables des collectivités

Date d'actualisation de la fiche 12/3/2019

Action en cours

Action projetée en 2020

Action réalisée en 20XX

Produits visés	consommables, investissement (véhicule, broyeur, choix des moyens de transports, outils de travail, etc.)
Public visé	Agents de la collectivité, plus particulièrement agents en charge de la commande publique
Pilotage de l'action	EPCI
Tonnage concerné en 2020	Non identifié
Potentiel de réduction	Non identifié

Description de l'action

Promouvoir les achats publics durables et mutualiser les moyens et/ou équipements entre les services et les communes.

Objectifs

- ✓ Etre en conformité avec le Plan national d'actions pour l'achat public durable (PNAAPD) 2015–2020.
- ✓ Montrer l'exemple en matière de réduction des déchets ;
- ✓ Augmenter le nombre de clauses environnementales dans la commande publique ;
- ✓ Sensibiliser les agents aux enjeux de la politique d'achats durables ;
- ✓ Impliquer les services pour qu'ils deviennent acteurs de la prévention ;
- ✓ Permettre de réaliser des économies « intelligentes » au plus près du besoin en incitant à la sobriété en terme d'énergie et de ressources.

Etapas clés de l'action

Etapas	Date de réalisation	Etat
Former un groupe de travail pour identifier les besoins en terme d'achats et les potentiels de mutualisation, soit au sein de chaque EPCI, soit inter EPCI	2 ^{ème} semestre 2020	
Réaliser un état des lieux des typologies de marchés concernés et le potentiel de progrès	1 ^{er} trimestre 2021	

PROGRAMME LOCAL DE PREVENTION DES DECHETS SYTRAD et [EPCI]

Définir des objectifs et quelques indicateurs de suivi communs	1 ^{er} trimestre 2021	
Former les agents des services concernés à la pratique des achats durables	2 ^{ème} trimestre 2021	
Sensibiliser les entreprises qui répondent aux marchés sur l'importance d'une fabrication de produits responsables	2 ^{ème} trimestre 2021	
Créer un comité de suivi chargé du suivi de la mise en œuvre des actions du plan et de l'évaluation des résultats	3 ^{ème} trimestre 2021	

Partenaires mobilisés

Services "achats" et "finances" des EPCI membres,
ADEME,
Elus, organisations professionnelles (Fédération BTP, organismes consulaires, etc.)

Les indicateurs d'activités et d'impacts

Indicateur de moyens

Année	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Libellé de l'indicateur	Temps consacré en interne à cette action					
Objectif						
Résultat						
Libellé de l'indicateur	Budget dédié à la formation					
Objectif						
Résultat						

Indicateur de réalisation

Année	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Libellé de l'indicateur	Nombre de clauses environnementales dans les marchés publics passés					
Objectif						
Résultat						
Libellé de l'indicateur	Nombre de réunions organisées					
Objectif						
Résultat						

Indicateur de participation

Année	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Libellé de l'indicateur	Nombre de personnes présentes aux réunions					
Objectif						
Résultat						

**PROGRAMME LOCAL DE PREVENTION DES DECHETS
SYTRAD et [EPCI]**

Libellé de l'indicateur	Nombre de communes adhérentes à l'action					
Objectif						
Résultat						

AXE I. Développer l'éco-exemplarité des collectivités et des entreprises

I.3 : Accompagner l'organisation d'éco-événements

Date d'actualisation de la fiche 6/12/2019

Action en cours

Action projetée en 2022

Action réalisée en 20XX

Produits visés	Verres jetables, canettes, barquettes en plastiques, déchets alimentaires, moquettes, etc.
Public visé	Collectivités en charge d'évènements et autres organisateurs de manifestations / associations culturelles ou sportives
Pilotage de l'action	EPCI
Tonnage concerné en 2020	Non identifié
Potentiel de réduction	Non identifié

Description de l'action

Aujourd'hui, une personne qui participe à un évènement sportif ou culturel va générer ½ kg de déchets. Face à ce constat, il est primordial que les collectivités et organisateurs d'évènements améliorent leurs pratiques pour amoindrir l'impact environnemental de leurs manifestations.

Le SYTRAD et ses EPCI souhaitent travailler à la réalisation d'un kit éco-événements, à destination des organisateurs d'évènementiels. Ce kit comprendrait :

- Une fiche générale détaillant les postes de consommation sur lesquels il est nécessaire d'agir ;
- Le détail de chaque poste avec ses solutions : ex : eau du robinet au lieu des bouteilles d'eau / Kit vaisselle réutilisable (gobelets « éco-cup » et contacts pour aller plus loin) / mise en place du tri sélectif sur l'évènement / astuces pour mieux gérer les flux (moquettes, supports papiers, toilettes sèches, etc.) ;
- Une liste de contacts pour les aider dans leur démarche ;
- L'aide à l'obtention de financement en vue d'acquérir des gobelets en plastique réutilisables.

Cette action pourra être mise en valeur via la signature d'une charte d'engagements, sur le modèle de celle signée en 2019 avec l'Association des Maires de la Drôme.

Objectifs

- ✓ Réduire la quantité de déchets sur les manifestations ;
- ✓ Sensibiliser le grand public ;
- ✓ Soutenir les démarches exemplaires des collectivités et organisateurs d'évènements ;
- ✓ Promouvoir la mise en œuvre d'une charte éco-responsable pour les évènements du territoire ;

PROGRAMME LOCAL DE PREVENTION DES DECHETS SYTRAD et [EPCI]

Etapes clés de l'action

Etapes	Date de réalisation	Etat
Faire un état des lieux de l'organisation et identifier les besoins prioritaires des événements (bacs de tri, bio déchets, gobelets réutilisables, etc.)	2 ^{ème} semestre 2020	
Organiser un groupe de travail, autour de la thématique, chargé de la labellisation	1 ^{er} semestre 2021	
Réaliser un kit à destination des collectivités	1 ^{er} semestre 2021	
Réaliser un kit à destination des organisateurs d'évènements (associations, etc.)	2 ^{ème} semestre 2021	
Former un référent « manifestations éco-responsables » au sein des EPCI	2 ^{ème} semestre 2021	

Partenaires mobilisés

EPCI membres / ADEME / Associations oeuvrant pour la réduction, la revalorisation et le réemploi des déchets / Structures sportives / Associations socio-culturelles

Les indicateurs d'activités et d'impacts

Indicateur de moyens

Année	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Libellé de l'indicateur	Temps consacré à cette action en interne					
Objectif						
Résultat						
Libellé de l'indicateur	Budget matériel (financement gobelets + kit + guide)					
Objectif						
Résultat						

Indicateur de réalisation

Année	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Libellé de l'indicateur	Nombre de kits distribués					
Objectif						
Résultat						
Libellé de l'indicateur	Quantité de déchets collectés en manifestation collectés en manifestation					
Objectif						
Résultat						

**PROGRAMME LOCAL DE PREVENTION DES DECHETS
SYTRAD et [EPCI]**

Indicateur de participation

Année	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Libellé de l'indicateur	Nombre de manifestations ayant signées la charte					
Objectif						
Résultat						

Indicateur de changement de comportement

Année	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Libellé de l'indicateur	Nombre de manifestations utilisant des eco cup					
Objectif	15 jours	10 jours				70
Résultat						
Libellé de l'indicateur	Nombre de manifestations ayant élargies leur champ d'action prévention					
Objectif						
Résultat						

PROGRAMME LOCAL DE PREVENTION DES DECHETS SYTRAD et [EPCI]

AXE I. DEVELOPPER L'ECO-EXEMPLARITE DES COLLECTIVITES ET DES ENTREPRISES

I.4 : Développer le rôle des entreprises au niveau de la prévention et du tri des déchets

Date d'actualisation de la fiche 6/12/2019

Action en cours

Action projetée en 2020

Action réalisée en 20XX

Produits visés	déchets assimilés des professionnels, consommables des entreprises, emballages
Public visé	Entreprises, CCI, Syndicat de travailleurs
Pilotage de l'action	SYTRAD
Tonnage concerné en 2020	Non identifié
Potentiel de réduction	Non identifié

Description de l'action

Des mesures et dispositifs visent à inciter économiquement les acteurs, par exemple en les taxant proportionnellement à leur utilisation du service public de gestion des déchets (via la redevance spéciale). Cependant tous les acteurs ne sont pas concernés (il s'agit principalement des gros producteurs). La collectivité doit donc également aider à développer la culture de la prévention en entreprise.

Les entreprises représentent des maillons essentiels dans la prévention et le tri des déchets :

- les services administratifs produisent encore beaucoup de déchets papiers ;
- la prévention, en terme de déchets dans les entreprises, demande à être inscrite dans les habitudes ;
- les salariés, en tant que citoyen, sont demandeurs d'informations sur ce sujet.

Le monde professionnel est donc un lieu propice à la sensibilisation. En touchant les salariés au sein même de leurs entreprises, cela permettra qu'ils puissent reproduire les bons gestes de tri et de prévention dans leur foyer.

Pour ce faire, il est proposé un programme d'actions comprenant :

- la visite du centre de tri des collectes sélectives de Portes-lès-Valence
- la réalisation d'une plaquette « Eco-exemplarité au bureau » et proposition d'objets favorisant la prévention (tasses, carnet de notes récup...)
- un module de sensibilisation sur l'éco-exemplarité dans les entreprises et un accompagnement à la mise en place d'actions ciblées (ex : le tri des papiers, utilisation des tasses pour le café, etc...).

Objectifs

- ✓ Sensibiliser le grand public sur son lieu de travail (« hors foyers »)

PROGRAMME LOCAL DE PREVENTION DES DECHETS SYTRAD et [EPCI]

- ✓ Inciter le public des entreprises à la réduction et au tri des déchets (les informer sur la notion de prévention des déchets, les inciter et les accompagner pour changer les pratiques de consommation, permettre la réduction de la quantité de déchets produits).
- ✓ Réduire de 20 % à 50 % les déchets papier en entreprise ;
- ✓ Trier (et donc recyclé) à 70 % du gisement ;
- ✓ Réaliser et mettre en place des « îlots » poubelles de façon visible et facilement accessible ;
- ✓ Mettre en place des corbeilles de tri du papier dans les bureaux ;
- ✓ Inciter à l'usage d'outils publicitaires et promotionnels éco conçus.

Etapes clés de l'action

Etapes	Date de réalisation	Etat
Lister les structures prioritaires sur le territoire du SYTRAD	A définir	
Mobiliser une personne dit « référente » qui fait le lien entre le SYTRAD et le personnel et les EPCI pour la collecte	A définir	
Réaliser un fichier de suivi avec les coordonnées des participants et des référents. Concevoir un kit d'information	A définir	
Mobiliser les entreprises (par mail ou téléphone) : réaliser un état de lieux des entreprises, proposer des visites du centre de tri, distribuer des kits de communication	A définir	
Faire un état des lieux de l'existant dans l'entreprise : actions de prévention, collecte sélective...	A définir	
Organiser des visites du centre de tri du SYTRAD et les interventions au sein des entreprises	A définir	
Réaliser un bilan des actions mis en place dans l'entreprise. Proposer à deux structures de devenir « entreprises modèles » et faire un suivi (photos et chiffres de leurs actions).	A définir	
Communiquer sur ces actions pour les reproduire sur d'autres structures (site internet, FACEBOOK, référents sur les prochains modules d'information)	A définir	

Partenaires mobilisés

Entreprises de nettoyage, EPCI, etc.

Les indicateurs d'activités et d'impacts

Indicateur de moyen						
Année	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Libellé de l'indicateur	Budget communication					
Objectif						
Résultat						
Libellé de l'indicateur	Budget petit matériel					
Objectif						
Résultat						

**PROGRAMME LOCAL DE PREVENTION DES DECHETS
SYTRAD et [EPCI]**

Indicateur de réalisation

Année	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Libellé de l'indicateur	Nombre d'entreprises impliquées dans le projet					
Objectif						
Résultat						
Libellé de l'indicateur	Nombre de visites et modules effectués					
Objectif	3	3				
Résultat						

Indicateur de participation

Année	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Libellé de l'indicateur	Nombre d'entreprises qui mettent en place des actions en interne					
Objectif						
Résultat						
Libellé de l'indicateur	Nombre d'actions réalisées en moyenne par entreprise participante					
Objectif						
Résultat						

Indicateur de changement de comportement

Année	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Libellé de l'indicateur	Nombre de gestes adoptés dans l'entreprise par les salariés					
Objectif	15 jours	10 jours				70
Résultat						
Libellé de l'indicateur	Gestes adoptés par les entreprises					
Objectif						
Résultat						

AXE II. EVITER LES DECHETS VERTS ET ENCOURAGER LA GESTION DE PROXIMITE
DES BIODECHETS

II. 1: Développer le compostage domestique, individuel et collectif

Date d'actualisation de la fiche 6/12/2019

Action en cours

Action projetée en 2020

Action réalisée en 20XX

Produits visés	Déchets de cuisine (épluchures, marcs de café, etc.)
Public visé	Les ménages Les écoles Les EPHAD
Pilotage de l'action	EPCI
Tonnage concerné en 2018	à définir
Potentiel de réduction	à définir

Description de l'action

Le compostage permet de valoriser les déchets de cuisine et de jardin en un amendement organique : le compost. Plus de 30 % des déchets contenus dans les ordures ménagères peuvent être compostés (épluchures, restes de repas, tailles de haies, tontes de pelouses, textiles type serviette en tissu, essuie-tout...).

Les déchets fermentescibles représentent le gisement d'évitement le plus important du territoire : 18 % des ordures ménagères résiduelles en 2018 avec 14 % de déchets alimentaires (restes de cuisine...).

Depuis 2005, le SYTRAD et ses EPCI membres œuvrent ensemble en faveur du compostage domestique, notamment pavillonnaire, via la distribution de composteurs individuels (vente de composteurs à prix réduit par les collectivités)

La loi Transition énergétique pour une croissance verte fixe pour principe un tri à la source des biodéchets.

Aussi, l'action vise à amplifier la distribution de ces composteurs voire de diversifier l'offre de composteurs (actuellement composteur en plastique recyclé, peut-être à remplacer par du bois). Il serait également envisageable de créer des ateliers de fabrication de composteurs à partir de matériel de récupération. Ainsi cela impliquerait de mettre en place un partenariat avec les recycleries du territoire.

Par la même occasion, il est nécessaire de développer les lieux de compostage collectifs, véritable lieux d'échanges de bonnes pratiques. Un accompagnement sera alors nécessaire.

Objectifs

- ✓ Répondre à l'objectif de la loi Transition énergétique pour une croissance verte
- ✓ Créer un réseau d'échanges des bonnes pratiques sur le territoire

PROGRAMME LOCAL DE PREVENTION DES DECHETS SYTRAD et [EPCI]

- ✓ Impulser une dynamique territoriale autour du compostage en développant les sites de compostage des particuliers, professionnels, collectivités...
- ✓ Développer le compostage dans les habitats collectifs.

Résultats attendus

- ✓ Réduire la part des fermentescibles dans les OMR du territoire.

Etapes clés de l'action

Etapes	Date de réalisation	Etat
Identifier les besoins de nos EPCI	1 ^{er} trimestre 2020	
Définir les moyens à apporter à nos EPCI pour atteindre leurs objectifs	1 ^{er} trimestre 2020	
Rencontrer les EPCI porteurs de projet	1 ^{er} trimestre 2020	
Contacter les associations en charge des formations sur le compostage	1 ^{er} trimestre 2020	
Définir une stratégie de projet adaptée aux besoins de chaque EPCI : travaux de création de placettes, achat de matériel ou formation	2 ^e et 3 ^e trimestre 2020	
Proposer des accompagnements, sensibilisation auprès du grand public		
Réaliser le suivi des projets : nombre de bacs vendus, installés...	2 ^e semestre 2020	
Se positionner en tant que facilitateur des échanges de pratiques inter EPCI et acteurs du territoire	A partir de 2020	

Partenaires mobilisés

EPCI membres et SYTRAD

Associations du territoire travaillant autour du compostage

Les indicateurs d'activités et d'impacts

**PROGRAMME LOCAL DE PREVENTION DES DECHETS
SYTRAD et [EPCI]**

Indicateur de moyens

Année	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Libellé de l'indicateur	Temps consacré en interne à cette action					
Objectif	15 jours	10 jours				
Résultat						
Libellé de l'indicateur	Budget matériel et/ou travaux(achat composteurs, création de placettes)					
Objectif						
Résultat						

Indicateur de réalisation

Année	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Libellé de l'indicateur	Nombre de composteurs distribués					
Objectif						
Résultat						
Libellé de l'indicateur	Nombre d'ilôts de compostage collectif créés					
Objectif	3	3				
Résultat						

Indicateur de participation

Année	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Libellé de l'indicateur	Nombre d'acteurs impliqués (EPHAD, asso, communes etc.)					
Objectif	30	30				
Résultat						

Indicateur de changement de comportement

Année	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Libellé de l'indicateur	Tonnages de biodéchets évités					
Objectif	15 jours	10 jours				70
Résultat						

**AXE II. EVITER LA PRODUCTION DE DECHETS VERTS ET ENCOURAGER LA
GESTION DE PROXIMITE DES BIODECHETS**

II. 2 : Promouvoir le broyage/paillage des déchets verts

Date d'actualisation de la fiche 6/12/2019

Action en cours Action projetée en 2020 Action réalisée en 20XX

Produits visés	Déchets de jardin : branches, feuilles, déchets de tonte, fleurs
Public visé	Les usagers des déchèteries, les agents des services techniques "Espaces verts", EPCI, gros producteurs de déchets verts
Pilotage de l'action	EPCI
Tonnage concerné en 2019	à définir
Potentiel de réduction	à définir

Description de l'action

Les déchets verts constituent un gisement prioritaire avec plus de 40 000 tonnes par an enregistrées sur le territoire ; cela sans compter les tonnages non-pesés car relevant de plateformes en libre accès. Suite à l'interdiction du brûlage, les tonnages ont augmenté et certaines déchèteries du territoire sont aujourd'hui sous-dimensionnées. Il s'agit de former les producteurs de déchets verts aux techniques de broyage de leurs déchets verts ainsi qu'aux techniques de jardinage au naturel, comme le paillage.

Objectifs

- ✓ Réduire les tonnages des flux de déchets verts apportés en déchèteries ;
- ✓ Créer un réseau d'échanges des bonnes pratiques sur le territoire ;
- ✓ Impulser une dynamique territoriale autour du broyage et du jardinage au naturel ;
- ✓ Développer des partenariats entre les différents acteurs ;
- ✓ Sensibiliser en déchèteries.

Etapas clés de l'action

Etapas	Date de réalisation	Etat
Réaliser un diagnostic de l'existant (tonnages, évolution, provenance, etc.)	A définir	
Proposer plusieurs scénarios de réduction des déchets verts à la source. Certains scénarios peuvent être complémentaires	A définir	
Mettre en place le résultat du diagnostic	A définir	

PROGRAMME LOCAL DE PREVENTION DES DECHETS SYTRAD et [EPCI]

Obtenir une validation politique	A définir	
Contractualiser avec les partenaires potentiels (associations, entreprises d'insertion, magasins de jardinerie ou de location de matériel de motoculture). Créer un réseau	A définir	
Rédiger des outils de communication dédiés à l'opération	A définir	
Organiser des formations des gardiens de déchèteries et des habitants intéressés	A définir	
Communiquer auprès des usagers	A définir	

Partenaires mobilisés

EPCI membres,
Associations du territoire travaillant autour du compostage et du jardinage au naturel (Compost et territoire, Réseau compost et citoyen, BRF etc.),
Entreprises d'insertion (ACI, ESAT),
Magasins de jardinerie (type Gamm Vert),
Loueurs de matériel de motoculture

Les indicateurs d'activités et d'impacts

Indicateur de moyens

Année	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Libellé de l'indicateur	Temps consacré en interne à cette action					
Objectif						
Résultat						
Libellé de l'indicateur	Somme dédiée à l'achat de matériel ou de supports de communication Budget matériel					
Objectif						
Résultat						

Indicateur de réalisation

Année	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Libellé de l'indicateur	Nombre de locations de broyeur Nombre d'agents sensibilisés formés au broyage/paillage					
Objectif						
Résultat						
Libellé de l'indicateur	Autre action mise en œuvre (règlement intérieur de la déchèterie par exemple)					
Objectif						
Résultat						

**PROGRAMME LOCAL DE PREVENTION DES DECHETS
SYTRAD et [EPCI]**

Indicateur d'impact						
Année	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Libellé de l'indicateur	Evolution des tonnages de déchets verts -> ratio kg/hab./an					
Objectif						
Résultat						

AXE III. LUTTER CONTRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE

III. 1 : Développer l'usage du gourmet bag

Date d'actualisation de la fiche 06/12/2019

Action en cours

Action projetée en 2020

Action réalisée en 20XX

Produits visés	Restes alimentaires
Public visé	Restaurateurs et leurs clients (commerciaux et collectifs)
Pilotage de l'action	EPCI
Tonnage concerné en 2019	Non identifié
Potentiel de réduction	Pas d'estimation réalisée à ce jour

Description de l'action

La lutte contre le gaspillage alimentaire est aujourd'hui un axe majeur de la prévention des déchets.

Chaque année, ce sont près de 1,6 million de tonnes de déchets qui sont jetés dans les restaurations commerciales et collectives. Pourtant aujourd'hui, 75 % des consommateurs se disent prêts à utiliser un sac à emporter.

Dans ce contexte, le SYTRAD et ses EPCI membres souhaitent mener une campagne de promotion sur le « Gourmet Bag » visant à mieux connaître le concept. Gourmet Bag est une marque déposée par le Ministère de l'agriculture et de l'alimentation pour les collectivités. Elle propose des outils de communication à mettre à disposition des restaurateurs. L'objectif est de mettre des Gourmets Bag à disposition des restaurateurs qui souhaitent s'engager dans cette démarche.

Objectifs

- ✓ Contribuer à réduire de 50 % le gaspillage alimentaire d'ici 2025 (loi TECV)
- ✓ Sensibiliser les restaurateurs et accompagner les changements de comportement ;
- ✓ Augmenter la proportion d'établissements du territoire proposant le gourmet bag ;
- ✓ Réduire la production de déchets dans les restaurants ;
- ✓ Sensibiliser le grand public ;
- ✓ Offrir aux restaurateurs une vision plus positive pour ses clients avec une charte à signer.

PROGRAMME LOCAL DE PREVENTION DES DECHETS SYTRAD et [EPCI]

Etapas clés de l'action

Etapas	Date de réalisation	Etat
Mettre en place un groupe de travail autour de cette action (collectivités/restaurateurs/associations de commerçants/communes)	A définir	
Réaliser un diagnostic sur les pratiques des restaurateurs	A définir	
Elaborer le kit Gourmet Bag et la charte SYTRAD/EPCI	A définir	
Distribuer les kits Gourmets Bag et afficher une charte (après signatures des restaurants).	A définir	

Partenaires mobilisés

DRAAF / Associations de restaurateurs / Acteurs du tourisme...

Les indicateurs d'activités et d'impacts

Indicateur de moyens

Année	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Libellé de l'indicateur	Temps consacré en interne à cette action					
Objectif	X Jours ou ETP					
Résultat						
Libellé de l'indicateur	Budget matériel					
Objectif						
Résultat						

Indicateur de réalisation

Année	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Libellé de l'indicateur	Nombre de gourmet bags distribués dans les restaurants					
Objectif						
Résultat						
Libellé de l'indicateur	Nombre d'établissements proposant le gourmet bag					
Objectif						
Résultat						

Indicateur de participation

Année	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Libellé de l'indicateur	Nombre de restaurants participants					
Objectif						
Résultat						

PROGRAMME LOCAL DE PREVENTION DES DECHETS SYTRAD et [EPCI]

Indicateur de changement de comportement

Année	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Libellé de l'indicateur	Nombre de charte d'engagement signées					
Objectif	15 jours	10 jours				70
Résultat						

AXE III. LUTTER CONTRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE

III.2 : Mener des actions de sensibilisation auprès des scolaires

Date d'actualisation de la fiche 6/12/2019

Action en cours

Action projetée en 2020

Action réalisée en 20XX

Produits visés	Restes de repas
Public visé	Etablissements scolaires
Pilotage de l'action	EPCI
Tonnage concerné en 2018	
Potentiel de réduction	- 33 % soit - 40 g/ repas
Gisement d'évitement	Pour le primaire : 120g/pers./repas Pour le secondaire : 185g/pers./repas Pour le supérieur : 135g/pers./repas

Description de l'action

La lutte contre le gaspillage alimentaire est aujourd'hui un axe majeur de la prévention des déchets. Ce sont 79 kg de déchets alimentaires qui sont jetés chaque année pour un individu dont 20 kg concernent directement des aliments encore emballés.

Une campagne nationale a été lancée en 2012 par le Ministère de l'agriculture et l'ADEME. En 2013 est né le Pacte National de lutte contre le gaspillage alimentaire, révisé pour 2017-2020.

Les enfants représentent un public prioritaire à sensibiliser aux questions environnementales. Ils sont de véritables relais d'information et de fait, ils accompagnent au changement de comportement au sein de la cellule familiale.

3 000 élèves sont sensibilisés et mobilisés chaque année par le SYTRAD et ses collectivités membres sur la question du tri. Un axe autour de la thématique de l'éco-consommation est également intégrée aux interventions.

Cette action vise à concevoir une animation spécifique au gaspillage alimentaire dédiée au public scolaires. Cette animation permettra aux enfants de prendre conscience de leurs habitudes en terme de gaspillage alimentaire dans toutes les sphères de leur environnement.

Objectifs

- ✓ Contribuer à réduire de 50% le gaspillage alimentaire d'ici 2025 (cf. décret)
- ✓ Sensibiliser les acteurs et accompagner les changements de comportement pour réduire le gaspillage alimentaire, notamment en milieu scolaire
- ✓ Mobiliser les acteurs de la sphère éducative autour de la question du gaspillage alimentaire.

Etapes clés de l'action

Etapes	Date de réalisation	Etat
Identifier une zone test sur laquelle mener l'opération pour la première fois	1 ^{er} semestre 2019	Fait
Contacteur les écoles de la zone identifiée	2 ^{ème} semestre 2019	Fait
Concevoir l'animation et programmer les temps d'intervention	Septembre et octobre 2019	Fait
Intervenir dans les classes	Janvier 2020	
Evaluer et améliorer les animations	2 ^{ème} trimestre 2020	
Mobiliser plus d'écoles autour de l'animation gaspillage alimentaire	2 ^{ème} trimestre 2020	
Proposer un programme d'actions avec l'animation pour la rentrée 2020/2021	3 ^{ème} trimestre 2020	
Intervenir dans les classes	Rentrée 2020	

Partenaires mobilisés

Arche Agglo
Ecoles du territoire
Cantines scolaires publiques et privées
Collectivités territoriales

Les indicateurs d'activités et d'impacts

Indicateur de moyen

Année	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Libellé de l'indicateur	Temps consacré en interne à cette action					
Objectif						
Résultat						
Libellé de l'indicateur	Budget matériel					
Objectif						
Résultat						

Indicateur de réalisation

Année	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Libellé de l'indicateur	Nombre d'animations réalisées					
Objectif	20					
Résultat						

PROGRAMME LOCAL DE PREVENTION DES DECHETS SYTRAD et [EPCI]

Indicateur de participation

Année	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Libellé de l'indicateur	Nombre d'enfants sensibilisés					
Objectif	30	30				
Résultat						

Indicateur de changement de comportement

Année	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Libellé de l'indicateur	Quantités évitées dans les cantines scolaires (kg)					
Objectif						
Résultat						

AXE IV . SENSIBILISER A L'ECO-CONSOMMATION

IV. 1 : Promouvoir les couches lavables

Date d'actualisation de la fiche 6/12/2019

Action en cours

Action projetée en 2021

Action réalisée en 20XX

Produits visés	textiles sanitaires : couches des enfants de moins de deux ans
Public visé	crèches, particuliers, maternités, cabinets d'aides soignantes
Pilotage de l'action	SYTRAD
Tonnage concerné en 2019	Environ 450 kg/enfant de moins de deux ans / an
Potentiel de réduction	Entre 135 kg (utilisation de l'ordre de 30% en mixte CL et CJ) et 315 kg/enfant/an (exclusive en CL)

Description de l'action

Un enfant porte en moyenne 4 500 couches jusqu'à ses 2 ans. Sachant qu'une couche jetée pèse en moyenne 200 grammes, les couches jetables génèrent, en moyenne 900 kg de déchets par enfant en deux ans !

Les nouvelles générations de couches lavables rivalisent aujourd'hui avec les couches jetables au niveau de la praticité d'utilisation.

L'objectif de l'action est d'accompagner les structures volontaires à la mise en place des couches lavables.

L'utilisation de couches lavables en crèche est encouragée par :

- La réglementation de la CAF qui impose aux gestionnaires de crèches de fournir le lait et les couches à compter de janvier 2013 ;
- La prise de conscience des différents acteurs de l'importance des déchets produits liés aux couches jetables ;
- Des initiatives locales réussies à valoriser.

L'action comprendra également un volet communication à destination des familles désireuses d'investir dans des couches lavables.

Objectifs

- ✓ Sensibiliser les acteurs et accompagner les changements de comportement ;
- ✓ Equiper au moins 20 familles durant le PLPDMA en couches lavables (prêt ou aide à l'achat) ;
- ✓ Accompagner 2 crèches et 1 maternité dans leur transition aux couches lavables (en mixte ou en exclusif).

Etapes clés de l'action

Etapes	Date de réalisation	Etat
Identifier les acteurs « clés » (crèches, familles, maternités intéressées, etc.)	2 ^{ème} semestre 2020	
Concevoir un plan d'actions et les outils dédiés	A définir	
Organiser des réunions de présentation	A définir	
Tester le matériel auprès de structures « pilotes »	A définir	
Communiquer sur les résultats du test	A définir	
Lancer un appel à projets pour identifier des partenaires	A définir	
Déployer le dispositif	A définir	

Partenaires mobilisés

Association Naître et grandir en confiance ;
Fabricants et/ou loueurs de couches lavables ;
Crèches porteuses projet ;
Collectivités ayant mis en place cette action ;
CAF, PMI, maternités...

Les indicateurs d'activités et d'impacts

Indicateur de moyens

Année	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Libellé de l'indicateur	Budget dédié à la communication					
Objectif						
Résultat						
Libellé de l'indicateur	Budget matériel et subvention					
Objectif						
Résultat						

Indicateur de réalisation

Année	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Libellé de l'indicateur	Familles engagées dans la démarche					
Objectif						
Résultat						

PROGRAMME LOCAL DE PREVENTION DES DECHETS SYTRAD et [EPCI]

Indicateur de participation

Année	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Libellé de l'indicateur	Nombre de kit couches lavables prêtés ou loués					
Objectif						
Résultat						
Libellé de l'indicateur						
Objectif						
Résultat						
Libellé de l'indicateur	Nombre de personnes présentes aux réunions					
Objectif						
Résultat						

Indicateur de changement de comportement

Année	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Libellé de l'indicateur	Kit de couches lavables prêtés ou loués					
Objectif						
Résultat						

AXE IV. SENSIBILISER A L'ECO-CONSOMMATION

IV.2 : Promouvoir l'utilisation de serviettes de table et lingettes lavables

Date d'actualisation de la 6/12/2019

Action en cours

Action projetée en 2022

Action réalisée en 20XX

Produits visés	serviettes jetables et lingettes jetables
Public visé	les ménages, les cantines scolaires
Pilotage de l'action	SYTRAD
Tonnage concerné en 2019	6,8 % de la poubelle grise (MODECOM 2015)
Potentiel de réduction	non défini

Description de l'action

Aujourd'hui, nombreux sont les foyers, cantines scolaires, qui utilisent les serviettes et lingettes jetables.

D'après la caractérisation MODECOM réalisée en 2015, la part de textiles souillés jetables atteint presque 7 % de la poubelle grise.

L'action consiste à promouvoir l'utilisation de serviettes de table et de lingettes lavables.

Des ateliers de fabrication peuvent être également suggérés, organisés par des partenaires extérieurs.

Objectifs

- ✓ Sensibiliser les acteurs et accompagner les changements de comportement ;
- ✓ Réduire la part de textiles sanitaires souillés dans les Ordures Ménagères résiduelles ;

Etapes clés de l'action

Etapes	Date de réalisation	Etat
Faire un état des lieux des bonnes pratiques sur le territoire	1 ^{er} semestre 2021	
Identifier les acteurs clés	1 ^{er} semestre 2021	
Concevoir un plan d'actions et des outils dédiés	1 ^{er} semestre 2021	
Organiser des réunions de présentation et de mobilisation	1 ^{er} semestre 2021	
Diffuser des messages sur les réseaux sociaux et dans les journaux communaux et intercommunaux	2 ^e semestre 2021	

PROGRAMME LOCAL DE PREVENTION DES DECHETS SYTRAD et [EPCI]

Organiser des interventions dans les établissements scolaires / EPAHD / etc.	2 ^e semestre 2021	
Programmer des ateliers de conception en partenariat avec des partenaires extérieurs	2 ^{ème} semestre 2021	

Partenaires mobilisés

- Collectivités ;
- Etablissements scolaires ;
- Entreprises spécialistes du textile ;
- Associations de consommateurs.

Les indicateurs d'activités et d'impacts

Indicateur de moyens

Année	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Libellé de l'indicateur	Temps passé en interne					
Objectif						
Résultat						
Libellé de l'indicateur	Budget dédié à la communication					
Objectif						
Résultat						

Indicateur de réalisation

Année	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Libellé de l'indicateur	Nombre d'articles diffusés (presse et web) Nombre de personnes présentes en réunion					
Objectif						
Résultat						
Libellé de l'indicateur	Nombre d'établissements sensibilisés					
Objectif						
Résultat						

Indicateur de participation

Année	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Libellé de l'indicateur	Nombre de personnes présentes en réunion					
Objectif						
Résultat						

AXE IV. SENSIBILISER A L'ECO-CONSOMMATION

IV.3 : Relancer la campagne STOP PUB

Date d'actualisation de la fiche 12/3/2019

Action en cours

Action projetée en 2021

Action réalisée en 20XX

Produits visés	Imprimés publicitaires non sollicités (INS)
Public visé	les ménages
Pilotage de l'action	SYTRAD
Tonnage concerné en 2019	3,6 % de la poubelle grise (MODECOM 2015)
Potentiel de réduction	non défini

Description de l'action

On estime que chaque boîte aux lettres non équipée de STOP PUB reçoit 30 kg d'imprimés non sollicités par an. D'après l'ADEME, 15 % des personnes qui reçoivent ces imprimés ne les lisent pas.

L'action consiste pour l'essentiel à faire connaître et à distribuer l'autocollant STOP PUB via les mairies et relais du territoire.

Objectifs

- ✓ 10 % de boîtes-aux-lettres supplémentaires équipées d'un STOP PUB ;
- ✓ Réduire la quantité de papier dans les bacs de collecte sélective ;
- ✓ Réduire la quantité de papier dans les Ordures ménagères résiduelles ;
- ✓ Sensibiliser les annonceurs et les diffuseurs ;
- ✓ Diminuer le dépôt des imprimés non sollicités dans les boîtes aux lettres des particuliers.

Etapes clés de l'action

Etapes	Date de réalisation	Etat
Faire un diagnostic des boîtes aux lettres équipées en STOP PUB (déjà fait par la FRAPNA)	2 ^e semestre 2021	
Faire imprimer les autocollants STOP PUB	2 ^e semestre 2021	
Promouvoir le STOP PUB via une campagne de communication	1 ^{er} semestre 2022	
Organiser la distribution	1 ^{er} semestre 2022	

PROGRAMME LOCAL DE PREVENTION DES DECHETS SYTRAD et [EPCI]

Prendre contact avec les annonceurs et les distributeurs d'imprimés pour les impliquer dans la démarche	1 ^{er} semestre 2022	
Organiser un suivi pour mesurer l'efficacité	1 ^{er} semestre 2023	

Partenaires mobilisés

Les mairies ;
Les bailleurs sociaux ;
Les distributeurs et les annonceurs.

Les indicateurs d'activités et d'impacts

Indicateur de moyens

Année	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Libellé de l'indicateur	Budget dédié à l'impression et à la distribution des autocollants					
Objectif						
Résultat						
Libellé de l'indicateur	Temps passé en interne					
Objectif						
Résultat						

Indicateur de réalisation

Année	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Libellé de l'indicateur	Nombre d'autocollants STOP PUB distribués					
Objectif						
Résultat						
Libellé de l'indicateur	Nombre d'articles de presse ou web diffusés					
Objectif						
Résultat						

Indicateur de changement de comportement

Année	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Libellé de l'indicateur	Nombre de STOP PUB collés sur les boîte-aux-lettres					
Objectif						
Résultat						

AXE IV. SENSIBILISER A L'ECO-CONSOMMATION

IV.4 : Développer les opérations foyers témoins

Date d'actualisation de la fiche 12/3/2019

Action en cours

Action projetée en 2022

Action réalisée en 20XX

Produits visés	Les ordures ménagères et plus largement les DMA
Public visé	Les ménages
Pilotage de l'action	EPCI
Tonnage concerné en 2018	610 kg de DMA/hab./an dont 231 kg d'OMr et 72 kg de Collecte sélective
Potentiel de réduction	non défini

Description de l'action

Cette action consiste à accompagner des habitants pendant une année, sur leur lieu de vie, et les guider dans l'évolution de leurs pratiques. La prévention est l'axe principal de cette action (comment éviter de produire des déchets) mais le tri et la réduction de la nocivité de certains produits seront également des axes de travail envisagés.

Cette action est à mettre en cohérence avec l'action de promotion des couches lavables ainsi que l'action de promotion des serviettes et lingettes lavables.

Objectifs

- ✓ Réduire la production de déchets issus des ménages (DMA) ;
- ✓ Réduire la nocivité de produits tels que produits d'entretien et cosmétique ;
- ✓ Augmenter les performances de tri (quantités et qualité) ;
- ✓ Accompagner les habitants dans le changement de leurs habitudes ;
- ✓ Servir d'exemplarité pour d'autres foyers.

Etapes clés de l'action

Etapes	Date de réalisation	Etat
Réaliser une plaquette de communication pour présenter le projet	1 ^{er} semestre 2022	
Lancer un appel à participation et recueillir les demandes	1 ^{er} semestre 2022	
Rencontrer les familles retenues pour définir ensemble les modalités (réunion collective)	2 ^e semestre 2022	

PROGRAMME LOCAL DE PREVENTION DES DECHETS SYTRAD et [EPCI]

Faire un état des lieux des pratiques de chaque famille (rencontre individuelle)	2 ^e semestre 2022	
Accompagner les foyers et faciliter la mise en place de gestes de prévention	2 ^e semestre 2022	
Réaliser des points d'étape avec chaque foyer participant pour identifier les freins et les leviers	1 ^{er} semestre 2023	
Proposer des réunions collectives pour échanger sur les freins et leviers	1 ^{er} semestre 2023	
Organiser un temps fort pour la restitution des bilans.	2 ^e semestre 2023	

Partenaires mobilisés

Les communes et EPCI ;
Les habitants.

Les indicateurs d'activités et d'impacts

Indicateur de moyens

Année	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Libellé de l'indicateur	Temps consacré en interne à cette action					
Objectif						
Résultat						
Libellé de l'indicateur	Budget dédié à la communication					
Objectif						
Résultat						

Indicateur de réalisation

Année	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Libellé de l'indicateur	Nombre de foyers qui participent à l'opération					
Objectif						
Résultat						

Indicateur de changement de comportement

Année	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Libellé de l'indicateur	Nombre de gestes de prévention (déclaratif)					
Objectif						
Résultat						

AXE IV. SENSIBILISER A L'ECO-CONSOMMATION

IV.5 : Mener des opérations publiques de caractérisation des OMR à des fins pédagogiques

Date d'actualisation de la fiche 12/3/2019

Action en cours Action projetée en 2021 Action réalisée en 20XX

Produits visés	Films et emballages plastiques ; textiles sanitaires ; fermentescibles, etc.
Public visé	Les ménages, Les scolaires
Pilotage de l'action	EPCI
Tonnage concerné en 2019	non défini
Potentiel de réduction	non défini

Description de l'action

L'action consiste à organiser des caractérisations d'Ordures ménagères résiduelles. Un film sera réalisé afin de pouvoir communiquer sur les résultats obtenus. La vidéo produite sera diffusée en milieu scolaire, sur les réseaux sociaux et les sites internet des différents partenaires. Les caractérisations seront réalisées de manière simplifiée afin que la méthodologie soit adaptée au public cible.

Objectifs

- ✓ Sensibiliser les acteurs sur les quantités de déchets produites ;
- ✓ Inciter à des changements de comportements ;
- ✓ Améliorer les performances de tri (quantités et qualité) ;
- ✓ Inciter au tri à la source des biodéchets.

Etapas clés de l'action

Etapas	Date de réalisation	Etat
Identifier un lieu spacieux et sécurisé, en lien avec l'EPCI	3 ^e trimestre 2021	
Lancer une consultation pour retenir un prestataire vidéo et un prestataire « caractérisation »	4 ^e trimestre 2021	
Organiser une/des caractérisation(s) avec captation vidéo	2 ^e trimestre 2022	
Montage d'un film pédagogique de quelques minutes	2 ^e trimestre 2022	

PROGRAMME LOCAL DE PREVENTION DES DECHETS SYTRAD et [EPCI]

Diffusion du film (milieu scolaire, réseaux sociaux etc.)	3 ^e trimestre 2022	
---	-------------------------------	--

Partenaires mobilisés

- EPCI ;
- Elus locaux ;
- Prestataires ;
- Associations.

Les indicateurs d'activités et d'impacts

Indicateur de moyens

Année	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Libellé de l'indicateur	Temps consacré en interne à cette action					
Objectif						
Résultat						
Libellé de l'indicateur	Budget dédié à la réalisation des prestations Budget dédié à la réalisation et à la communication					
Objectif						
Résultat						

Indicateur de réalisation

Année	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Libellé de l'indicateur	Nombre de caractérisations réalisées					
Objectif						
Résultat						

Indicateur de participation

Année	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Libellé de l'indicateur	Nombre de vues de la vidéo					
Objectif						
Résultat						

Indicateur de changement de comportement

Année	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Libellé de l'indicateur	Tonnages évités d'OMr					
Objectif						
Résultat						

PROGRAMME LOCAL DE PREVENTION DES DECHETS SYTRAD et [EPCI]

AXE IV. SENSIBILISER A L'ECO-CONSOMMATION

IV.6 : Soutenir les projets "consignes" pour les emballages

Date d'actualisation de la fiche 6/12/2019

Action en cours

Action projetée en 2020

Action réalisée en 20XX

Produits visés	Bouteilles et pots en verre
Public visé	Les ménages
Pilotage de l'action	EPCI
Tonnage concerné en 2020	non défini
Potentiel de réduction	non défini

Description de l'action

Il s'agit de soutenir le projet existant de conditionnement, collecte et lavage d'emballages réemployables, à l'image de la start-up de territoire « Locaverre » avec pour projet « Ma bouteille s'appelle Reviens ! ».

Objectifs

- ✓ Réduire l'impact environnemental ;
- ✓ Réduire la quantité de fabrication de bouteilles en verre ;
- ✓ Promouvoir l'agriculture locale et les circuits courts en Drôme Ardèche ;
- ✓ Créer des emplois locaux non délocalisables ;
- ✓ Sensibiliser les acteurs et accompagner les changements de comportement.

Etapes clés de l'action

Etapes	Date de réalisation	Etat
Soutien financier au lancement de l'association (SYTRAD, Arche Agglo...)	2019	Fait
Montage de projet par l'association (étude de faisabilité, engagement des producteurs et des magasins partenaires, étude de lavage...)	Juin 2018 à janvier 2019	Fait
Démarrage	Janvier 2019	Fait
Accroître le nombre de magasins, avec éventuellement les supermarchés	2020	

Partenaires mobilisés

EPCI
Association Locaverre
SYTRAD

Les indicateurs d'activités et d'impacts

Indicateur de moyen

Année	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Libellé de l'indicateur	Temps consacré en interne à cette action					
Objectif						
Résultat						
Libellé de l'indicateur	Budget dédié à la réalisation et à la communication					
Objectif						
Résultat						

Indicateur de réalisation

Année	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Libellé de l'indicateur	Nombre de bouteilles lavées					
Objectif						
Résultat						
Libellé de l'indicateur	Nombre de partenaires					
Objectif	3	3				
Résultat						

Indicateur de changement de comportement

Année	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Libellé de l'indicateur	Nombre de consommateurs impliqués dans la démarche					
Objectif	15 jours	10 jours				70
Résultat						

AXE III. LUTTER CONTRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE

V.3 : Réduire les déchets du BTP

Date d'actualisation de la fiche 6/12/2019

Action en cours

Action projetée en 2022

Action réalisée en 20XX

Produits visés	gravats, portes fenêtres, polystyrène
Public visé	Entreprises, artisans, particuliers
Pilotage de l'action	EPCI
Tonnage concerné en 2018	44 246 tonnes de gravats
Potentiel de réduction	Non défini
Gisement d'évitement	Non défini

Description de l'action

Il s'agit de favoriser l'émergence de déchèteries professionnelles, qu'elles soient gérées ou non par des opérateurs privés.

Objectifs

- ✓ Réduire la quantité de déchets du BTP pris en charge par le Service Public de Gestion des Déchets ;
- ✓ Créer des lieux de réemploi de matériaux.

Etapas clés de l'action

Etapas	Date de réalisation	Etat
Présenter les objectifs aux partenaires	1 ^{er} semestre 2022	
Réaliser un état des lieux : besoins, disponibilité de terrains, projets...	1 ^{er} semestre 2022	
Faire évoluer les conditions d'acceptation des déchets des professionnels dans les déchèteries publiques	2 ^e semestre 2022	
Accompagner les professionnels du BTP dans la gestion de leurs déchets	2 ^e semestre 2022	
Communiquer auprès des professionnels et des administrés	2 ^e semestre 2022	

Partenaires mobilisés

- CCI Drôme et Ardèche ;
- Départements Ardèche et Drôme ;
- Négociants en revente de matériaux ;
- Gestionnaires de déchèteries professionnelles existantes sur le territoire ou à proximité.

Les indicateurs d'activités et d'impacts

Indicateur de moyens

Année	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Libellé de l'indicateur	Temps passé par le porteur de projet (EPCI), en jours					
Objectif						
Résultat						
Libellé de l'indicateur	Budget formation et communication					
Objectif						
Résultat						

Indicateur de réalisation

Année	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Libellé de l'indicateur	Nombre de réunions organisées					
Objectif						
Résultat						
Libellé de l'indicateur	Nombre de déchèteries / plateformes créées pouvant accueillir des professionnels					
Objectif						
Résultat						

Indicateur de participation

Année	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Libellé de l'indicateur	nombre de professionnels présents en réunion					
Objectif						
Résultat						

Indicateur de changement de comportement

Année	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Libellé de l'indicateur	Tonnages évités					
Objectif						
Résultat						

PROGRAMME LOCAL DE PREVENTION DES DECHETS SYTRAD et [EPCI]

AXE V. ENCOURAGER LE REEMPLOI

V. 2 : Faire des gardiens de déchèteries des ambassadeurs de la valorisation

Date d'actualisation de la fiche 6/12/2019

Action en cours

Action projetée en 2020

Action réalisée en 20XX

Produits visés	Flux de déchèteries, notamment encombrants, DEA, textiles et D3E
Public visé	Agents techniques de déchèteries
Pilotage de l'action	EPCI
Tonnage concerné en 2018	
Potentiel de réduction	
Gisement d'évitement	

Description de l'action

La mise en œuvre d'une nouvelle approche des déchets en déchèteries passe nécessairement par une implication des agents de déchèteries. Un cycle de formation à la valorisation sera proposé aux agents de déchèteries. L'objectif est que ces derniers acquièrent la capacité d'évaluer le potentiel de réemploi ou de réutilisation de certains objets et matériaux pour pouvoir sensibiliser au mieux les usagers à l'économie circulaire. La formation comporterait par exemple la visite d'une recyclerie et/ou d'une matériauthèque.

L'option de la mise en place d'un lieu de réemploi sur le site même de la déchèterie générera des nouvelles pratiques pour les agents et les besoins de formation seront donc à adapter en fonction du projet de la collectivité.

Cette formation pourrait être rendue obligatoire ou proposée sur la base du volontariat.

Les nouvelles pratiques des gardiens de déchèteries doivent être accompagnées d'outils de communication à destination de l'usager. Par exemple en terme d'affichage sur site (panneaux explicatifs, changement de nom...), de sensibilisation (guide en ligne ou guide papier distribué aux usagers apportant leurs déchets) et de communication autour de la démarche (dans la presse locale par exemple).

PROGRAMME LOCAL DE PREVENTION DES DECHETS SYTRAD et [EPCI]

Objectifs

- ✓ Changer le regard sur les déchets en sensibilisant les gardiens, premier maillon de la chaîne de collecte des déchets
- ✓ Communiquer sur des pratiques nouvelles (réparer plutôt que jeter, réemployer, mutualiser etc.)

Etapes clés de l'action

Etapes	Date de réalisation	Etat
Faire l'inventaire des déchèteries gérées par les EPCI (régie) et celles en délégation. Evaluer les besoins en terme de personnel	2 ^e semestre 2021	
Contacteur les organismes de formation spécialisés (CNFPT, CFPPA etc.) pour connaître les modalités	2 ^e semestre 2021	
Organiser les formations	1 ^{er} semestre 2022	
Compléter l'offre de formation par des visites des installations (traitement des OMr, centre de tri ou repreneurs) et/ou visites de recycleries	1 ^{er} semestre 2022	
Créer des supports de communication à destination des usagers	2 ^e semestre 2022	

Partenaires mobilisés

Collectivités territoriales

Organismes de formation (dont CNFPT)

Associations

Prestataires privés en charge de la gestion « haut de quai » des déchèteries

Les indicateurs d'activités et d'impacts

Indicateur de moyens

Année	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Libellé de l'indicateur	Temps consacré en interne à cette action					
Objectif						
Résultat						
Libellé de l'indicateur	Budget matériel					
Objectif						
Résultat						

Indicateur de réalisation

Année	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Libellé de l'indicateur	Nombre de formations délivrées, nombre de visites organisées					
Objectif						
Résultat						

Indicateur de participation

Année	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Libellé de l'indicateur	Nombre d'agents sensibilisés					
Objectif						
Résultat						

PROGRAMME LOCAL DE PREVENTION DES DECHETS SYTRAD et [EPCI]

AXE V. ENCOURAGER LE REEMPLOI

V.1 : Accompagner la création de lieux de réemploi

Date d'actualisation de la fiche 6/12/2019

Action en cours

Action projetée en 2020

Action réalisée en 20XX

Produits visés	Flux de déchèteries, notamment les encombrants, les DEA, les textiles et les D3E
Public visé	Particuliers, TPE/PME, artisans, commerçants, Usagers des déchèteries
Pilotage de l'action	EPCI
Tonnage d'encombrants concerné en 2018	35 643 tonnes
Potentiel de réduction	
Gisement d'évitement	

Description de l'action

Les déchèteries qui concentrent des flux de déchets et de matériaux constituent des lieux d'approvisionnement importants pour des projets de réemploi (recycleries et/ou matériauthèques). Les collectivités, en charge de leur gestion, peuvent ainsi, si les infrastructures le permettent, étudier la possibilité d'aménager un espace dédié.

Cet espace, mis à disposition d'un acteur associatif, voire même opéré en régie, permettrait de valoriser directement sur site certains flux entrants (encombrants, mobilier, textiles etc.). L'accompagnement par la collectivité peut prendre plusieurs formes en fonction des besoins : aide à la préfiguration, mise en réseau avec d'autres acteurs, communication et mise en visibilité du projet, mise à disposition de locaux, subventionnement etc.

Objectifs

- ✓ Rendre possible le réemploi en créant des espaces dédiés ;
- ✓ Contribuer à réduire les tonnages d'encombrants ;
- ✓ Sensibiliser les usagers et accompagner les changements de comportement.

Etapes clés de l'action

Etapes	Date de réalisation	Etat
Réaliser un état des lieux de l'existant : implantation des lieux de réemploi, des bornes textiles, quels acteurs locaux, potentiel d'évolution des déchèteries etc.	1 ^{er} semestre 2020	
Identifier des lieux stratégiques d'implantation et des partenaires potentiels (associations, CRESS, Pôle emploi etc.)	1 ^{er} semestre 2020	
Obtenir une validation politique	2 ^e semestre 2020	
Mobiliser des partenaires et contractualiser (convention)	1 ^{er} semestre 2021	
Préparer la mise en œuvre : organiser la logistique, demander des devis pour l'achat de matériel, création de supports de communication	2 ^e semestre 2021	
Former et impliquer les gardiens de déchèteries Communiquer auprès des usagers des déchèteries concernées	2 ^e semestre 2021	
Organiser la traçabilité (fiches de suivi, pesée, contrôle des indicateurs etc.) et ajuster le cas échéant	1 ^{er} semestre 2022	

Partenaires mobilisés

Collectivités territoriales

Associations œuvrant pour le réemploi : Emmaüs, Le Relais, Tremplin, Nouvelle'R etc.

CRESS

Pôle emploi

CCAS

Prestataires privés dans le cas de délégation

Les indicateurs d'activités et d'impacts

Indicateur de moyen

Année	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Libellé de l'indicateur	Temps passé par le porteur de projet (EPCI), en jours					
Objectif						
Résultat						

Indicateur de réalisation

Année	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Libellé de l'indicateur	Nombre de lieux créés dédiés au réemploi (bennes, bornes, recycleries etc.)					
Objectif						
Résultat						

Indicateur de réalisation

Année	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Libellé de l'indicateur						
Objectif						
Résultat						

Indicateur de quantités évitées

Année	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Libellé de l'indicateur	Tonnages évités par le réemploi (attention, penser à déduire les retours = par exemple les dons en mauvais état ou détériorés par le transport !)					
Objectif						
Résultat						